



PASSEPORT ESCALES 2022

Cette année pour l'achat de votre carte « Passeport Escales », nous vous offrons un nombre de nuitées, comme suit :

2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 nuits gratuites hors Morbihan
+ Bonus de 2 nuitées par absence quinzaine consécutive entre juillet et août.

(Vous pouvez trouver la liste des ports partenaires sur le site www.passeportescalles.fr)

Principes et fonctionnement du « Passeport escales » :

- 1) Je déclare mon avis de croisière (la date de départ et la date de retour dans mon port d'attache pour bénéficier de gratuité), avant 12h pour un départ le jour même ;
- 2) Je peux modifier mon avis de croisière au cours de mon séjour ;
- 3) Je peux rester 2 nuits gratuitement dans un port partenaire, la troisième me sera facturée ;
- 4) Même si j'ai épuisé mes 8 nuits gratuites, je continue de déclarer mes avis de croisières ;
- 5) Mon guide des ports partenaires pour l'année 2022 sera disponible au bureau du port à la mi-mai

Tarifs de la carte 2022 :

Catégorie	Tarif TTC
Bateau de 4 à 5.99 m	21.00 €
Bateau de 6 à 7.99 m	32.50 €
Bateau de 8 à 9.99 m	46.50 €
Bateau de plus de 10 m	58.00 €

Complétez, détachez et renvoyez le coupon réponse en le joignant à votre contrat annuel 2022

✂ -----

Je soussigné @PROPION @PROPPREN, propriétaire du bateau @BATNOM, d'une longueur de @BATLONG m, demande :

☐ La réactivation de ma carte passeport escales (Ma carte 2021 sera alors réactivée pour 2022)

OU

☐ L'adhésion au passeport escales 2022 (Je recevrais ma carte passeport sous 15 jours)

Selon la catégorie de mon navire (voir longueur ci-dessus), je vous transmets le règlement correspondant soit € à l'ordre de TRESOR PUBLIC

Fait à :

Le :

Signature,